

ADHESION 2023 - 2024

Bienvenue à la Fédération !

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de la Fédération Nationale de Enseignants de Yoga. Votre cotisation à la FNEY est fixée à 160 € (Adhésion 100 € + 60 € Assurance RC Professionnelle valable du 01/10/23 au 30/09/24). Elle vous ouvre droits à l'ensemble des services indiqués ci-dessous.

UN CONTRAT D'ASSURANCE COMPLET ET INDIVIDUALISE !

La cotisation de base vous permet de participer activement aux projets et à la vie démocratique de notre Fédération en ouvrant le droit d'assister à son Assemblée Générale et à participer à ses votes.

La Fédération a négocié pour vous un contrat de RC Professionnelle unique sur le marché qui est décrit ci-dessous. 60 € de votre cotisation est dédié à ce service sur mesure. C'est grâce à la force du nombre d'adhérents que nous pouvons obtenir ce type de contrat.

Le contrat de **Responsabilité Civile Professionnelle** est très complet. Il est nominatif et vous couvrira dans le cadre de votre activité principale de **Professeur, en tous lieux et quel que soit votre statut juridique !**

Garanties complémentaires incluses :

Formateurs : Ce contrat vous couvre, sans supplément, dans le cadre de votre activité de formateur.

Cours à l'étranger : Ce contrat RC Professionnelle vous couvre durant 6 mois d'exercice consécutif à l'étranger renouvelable sous condition (hors USA et Canada)

Responsabilité Organisateur de stage intégrée à votre contrat : Les séminaires, activité spécifique, ne sont pas assurés par les RC « classiques ». La RC Professionnelle que nous mettons en place intègre cette activité (hors hébergement).

Sachez que certaines activités complémentaires étaient intégrées au contrat de base que nous avons travaillé avec notre courtier et que par conséquent, si vous avez développé l'une ou l'autre, elles sont intégrées dans votre contrat

- Aromathérapie
- Sophrologie
- Shiatsu
- Pilate
- Relaxation
- Coach professionnel et personnel RNCP
- Massages
- Danse Indienne
- Réflexologie

Activités secondaires additionnelles relevant de la loi Kouchner possible mais avec une adaptation du tarif et des garanties

- Kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Psychomotricien (-ne)

GRATUIT ! VOTRE ESPACE DE COMMUNICATION NATIONAL SUR LE SITE « LE MONDE DU YOGA »

Une audience accrue pour vos cours !

Le site « lemondeduyoga.org » est visité chaque mois par plusieurs centaines de personnes. C'est un bon moyen de faire connaître le lieu d'exercice de vos cours et de promouvoir notre Fédération.

Une audience accrue pour vos stages !

Si vous êtes enseignant titulaire depuis au moins six ans à la FNEY, vos stages réalisés dans le cadre d'une association de l'**Union Nationale de Yoga (UNY)** peuvent, sous certaines conditions, être agréés dans le cadre de la politique de formation continue de la FNEY.

UN GAGE ET UN LABEL DE QUALITE POUR VOS ELEVES ET VOS PARTENAIRES

1. L'accès au Certificat Fédéral

Le Certificat Fédéral est un gage de sérieux et de qualité dans un contexte de développement non réglementé de notre profession d'enseignants de Yoga. Il est de plus en plus demandé au sein d'organismes recevant du public (MJC, centres sociaux, comités d'entreprise, institutionnels). Le séminaire annuel de maintien et d'actualisation des compétences est le garant du sérieux et de la solidité de votre formation. **Celui-ci est remis aux enseignants titulaires qui ont effectué leur séminaire annuel, organisé ou agréé par la FNEY.**

2. Une Formation Continue de qualité au service de votre Certification Fédérale

Depuis 1967, La Fédération ne cesse de poursuivre ses efforts d'amélioration continue de la qualité de la formation des futurs enseignants et des enseignants confirmés. La FNEY est la seule à proposer un catalogue annuel de formation aussi riche et varié. Les séminaires sont animés par des Enseignants dont la compétence n'est pas à démontrer.

Plus de trente-cinq semaines de séminaires sont proposées chaque année dans plusieurs régions de France. Ils cherchent à répondre aux besoins des différentes personnes qui pratiquent le Yoga.

Des conférences suivies, ou des thèmes de travail précis caractérisent l'enseignement dispensé lors de certains séminaires.

La mise en place des séminaires mobilise l'équipe de la FNEY afin de rechercher les meilleurs formateurs et des lieux présentant le meilleur « Rapport qualité-prix ».

Votre statut d'adhérent vous permettra d'accéder à un **tarif préférentiel** sur certains séminaires proposés.

3. Une Garantie vis-à-vis du Public

La Fédération reste très vigilante quant à l'éthique de l'enseignement et au respect du code de déontologie qu'elle a rédigé. Elle est un interlocuteur privilégié des organismes « antisectes ». Elle est votre caution au regard de vos différents partenaires.

4. LES AUTRES SERVICES PROPOSÉS AUX ENSEIGNANTS

La FNEY c'est également une équipe qui travaille toute l'année pour vous proposer la Revue Française de Yoga. Ce semestriel alterne un numéro « pratique » avec un numéro plus théorique, axé sur les grands thèmes du yoga.

Vous pouvez aussi déposer des annonces dans les Carnets du Yoga édités par l'UNY.

5. SES ACTIONS

La FNEY informe les médias et les sollicite lorsqu'elle organise, entre autres, des manifestations telles que des colloques, des Assises Nationales, ou tout autre évènement susceptible d'intéresser les pratiquants comme le grand public.

Elle renseigne et guide les enseignants dans le parcours administratif et fiscal nécessaire à l'exercice de leur profession.

Elle accompagne les groupes de recherches Yoga et enfant, Yoga et seniors, à tous les plans (anatomie et physiologie, psychologie). Elle a publié deux revues françaises traitant de ces thèmes.

L'AVENIR ?

Pour des formations et un métier reconnu !

La FNEY s'inscrit avec d'autres grandes fédérations, au sein du Syndicat National des Professeurs de Yoga, dans un travail de reconnaissance de notre métier de Professeur de Yoga. Elle milite pour que les formations de qualité de nos écoles, inscrites dans la durée, soit reconnues comme une référence incontournable.

Protéger les professeurs !

Un travail est entrepris pour étudier la mise en place d'une assurance complémentaire de type « prévoyance » afin de protéger les professeurs en cas d'arrêts d'activité (maladie, accident).

Donner de la visibilité !

La création d'un site FNEY indépendant (mais en lien) avec le monde du yoga est à l'étude avec plusieurs objectifs :

- Permettre de développer des espaces personnels (intranet) afin de créer un espace d'échange entre adhérents
- Permettre une meilleure visibilité de vos activités et de celle de la Fédération
- Permettre la création d'une base documentaire

Comme vous le constatez, adhérer à la Fédération c'est à la fois accéder à des services adaptés mais c'est aussi et surtout un acte militant pour nous aider à poursuivre le travail pour préserver un Yoga et des Formations de qualité.

La Fédération compte sur votre soutien pour défendre notre vision partagée d'un Yoga de qualité.

Sachez que si vous exercez en tant que « Profession Libérale », vous bénéficiez d'une déduction d'impôt équivalent au montant de cette cotisation (déclaration d'impôts à la rubrique « frais de cotisation ») en utilisant le reçu que nous vous adresserons.

Nous vous remercions de votre soutien et vous souhaitons une bonne rentrée.



CONDITION D'ADMISSION ET MODALITÉ D'INSCRIPTION A LA FÉDÉRATION NATIONALE DE ENSEIGNANTS DE YOGA

1 - ADMISSION

Toute personne qui souhaite devenir membre de la FNEY doit exercer le yoga **en tant qu'enseignant**. **La demande d'adhésion sera présentée par écrit, sous forme d'un dossier à compléter.**

Le Conseil d'Administration décidera de l'admission (conformément à l'article 9 des Statuts). Il peut déléguer ses pouvoirs à une Commission d'Admission nommée par lui. Si, après examen, le dossier de candidature ne paraît pas suffisant, la FNEY peut réserver son jugement.

2 - STATUT D'ENSEIGNANT STAGIAIRE

Tout membre nouvellement admis à la la FNEY entre en qualité **d'enseignant stagiaire** :

Les élèves des Écoles Françaises de Yoga

Ils demeurent enseignants stagiaires pendant une période d'un an après l'obtention de leur certificat de formation. Pendant cette période, ils doivent accomplir un séminaire organisé par la FNEY.

Pendant ce séminaire, les stagiaires ont un entretien pédagogique avec le responsable et remplissent une demande de titularisation. L'admission définitive au titre d'enseignant titulaire de la FNEY sera prononcée par le Conseil d'Administration qui prendra sa décision après avoir examiné le dossier présenté par la Commission d'Admission, et conformément aux critères définis par l'article 8 des Statuts.

Si, à la suite des 3 ou 4 ans de formation d'École et après avoir effectué les stages annuels demandés par elle, le Certificat de Formation n'est pas délivré, il sera demandé à l'enseignant stagiaire d'effectuer, chaque année, un séminaire organisé par la FNEY. Sa titularisation interviendra un an après avoir obtenu le Certificat de Formation.

Formation hors Écoles Françaises de Yoga

La Commission d'Admission, après une étude du dossier et à titre exceptionnel, peut décider d'admettre comme enseignant stagiaire, un enseignant de yoga qui n'aurait pas été formé dans une École affiliée. Après quatre ans, pendant lesquels il aura effectué quatre stages organisés par la FNEY cet Enseignant obtiendra le titre d'enseignant titulaire. La Commission d'Admission peut également décider sur dossier du passage de l'état d'enseignant stagiaire à celui d'enseignant titulaire, lorsque la particularité de la situation l'exige.

3 - STATUT D'ENSEIGNANT TITULAIRE

Afin de préserver la qualité de l'Enseignement du Yoga transmis par les enseignants inscrits sur l'annuaire de la FNEY et afin de promouvoir l'amélioration constante du niveau de cet enseignement, l'Assemblée Générale du 22 octobre 1978 a adopté, à l'unanimité, la règle de Formation Continue suivante :

- Tout enseignant de la F.N.E.Y. est tenu de participer chaque année à un séminaire d'une semaine
- Sur un cycle de 3 années consécutives, il doit participer à un séminaire organisé par la FNEY. Il peut choisir, les deux autres années, entre des séminaires organisés soit par la FNEY, soit par d'autres Associations. Les conditions de cet agrément sont les suivantes :
 - a) Pour les séminaires qui ont lieu en France :**
 - Qu'ils soient organisés par des Associations affiliées à l'Union Nationale de Yoga (U.N.Y.)
 - Que l'enseignant responsable du stage soit depuis au moins 6 ans enseignant titulaire
 - Que le séminaire soit d'une durée minimum d'une semaine.
 - b) Les séminaires qui ont lieu à l'étranger doivent être reconnus en tant que stages de Formation Continue par l'une des Fédérations (étrangères) affiliées à l'Union Européenne des Fédérations Nationales de Yoga (U.E.F.N.Y.). ?**

Les services :

- **Obtention du certificat Fédéral**

Il est remis aux enseignants titulaires qui ont effectué leur stage annuel, organisé ou agréé par la FNEY. Il est un gage de sérieux et de qualité dans un contexte de développement du métier d'enseignants de Yoga.

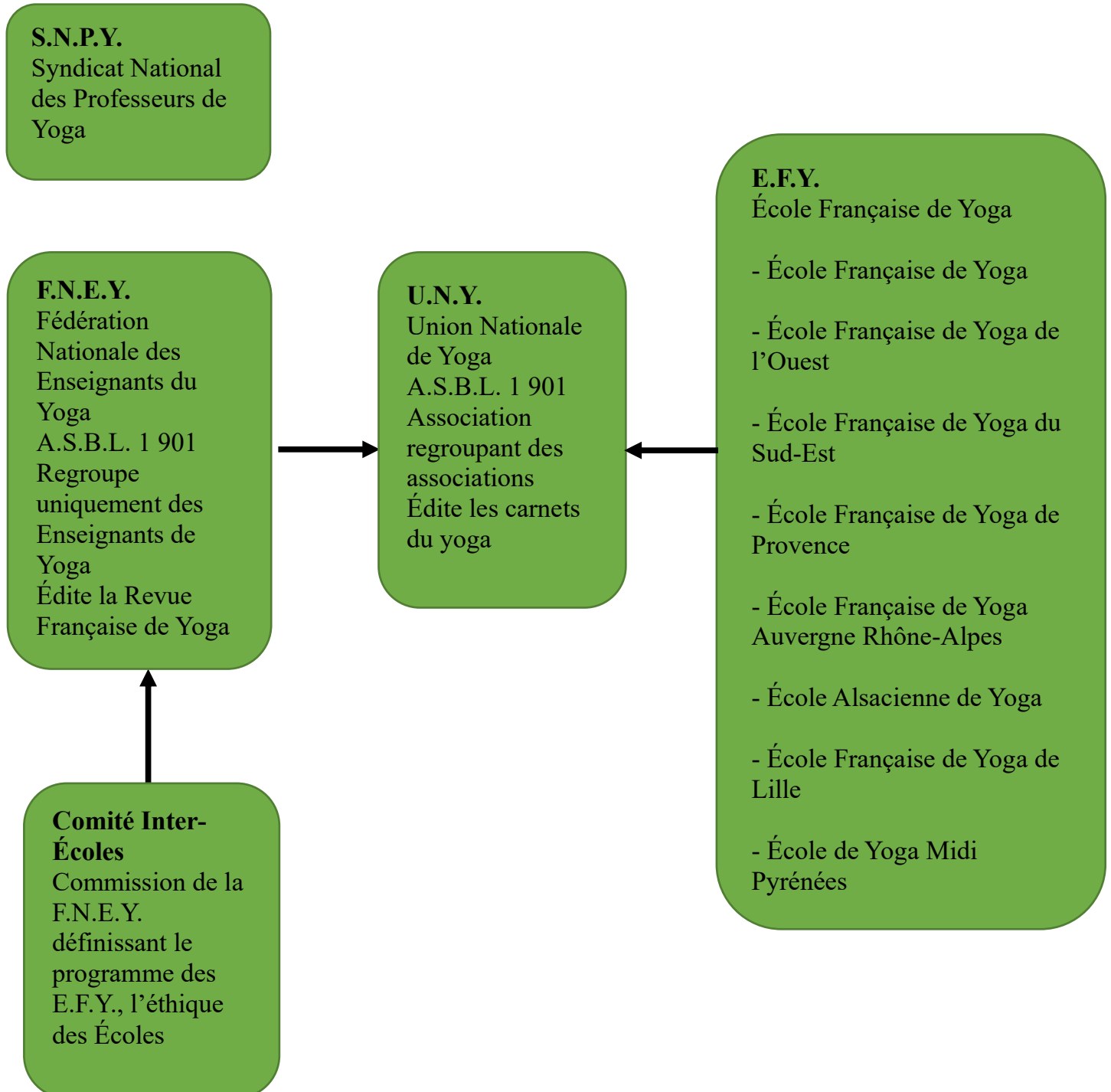
- **Possibilité d'organiser des séminaires agréés par la FNEY**

Si vous êtes enseignant titulaire depuis au moins six ans à la FNEY, vos séminaires réalisés dans le cadre d'une association de l'Union Nationale de Yoga (UNY) peuvent, sous certaines conditions, être agréés dans le cadre de la politique de formation continue de la FNEY. La liste des séminaires agréés par la FNEY est disponible sur le site lemondeduyoga.org. Conformément aux Statuts, la FNEY se réserve le droit de reconsidérer l'adhésion de l'enseignant, si celui-ci ne règle plus ses cotisations, ne participe plus aux stages, contrevient gravement à la déontologie de la Profession ou porte préjudice à la FNEY

- **Adresses de vos cours diffusées sur le site internet www.lemondeduyoga.org**



LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS





DOSSIER D'INSCRIPTION À LA FNEY

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1 **photo** d'identité
- **Une attestation d'enseignement si vous enseignez**, accompagnée de pièces justificatives
- La **fiche de candidature** du dossier remplie et signée
- **Une lettre manuscrite**, d'une page environ, où le ou la candidat(e) se présente, en expliquant ses motivations à l'enseignement et les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite s'inscrire à la FNEY
- **Une attestation de formation** terminée ou en cours :
 - Pour les candidat(es) qui ont terminé leur École de formation, joindre une photocopie du certificat obtenu,
 - Pour les candidat(es) en cours de formation dans une École, joindre un certificat de réussites des Tests pratiques et pédagogiques de 3^{ème} A.



ATTESTATION D'ENSEIGNEMENT
(Enseignant qui donne des cours)

Je, soussigné(e)

Demeurant :

.....
.....
.....

Déclare enseigner le yoga depuis

Fait

A..... le

Signature :



FICHE DE CANDIDATURE

Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Date de naissance : / / Nationalité :

Lieu de naissance :

Formation Générale (autre que le yoga)

Années d'études :

Diplômes obtenus :

Spécialisation :

Activités exercées

.....
.....

Pratique du yoga

Année

Formateurs

Année	Formateurs
.....
.....
.....
.....
.....

Certificat de formation :

obtenu en à l'École :

formation en cours à l'École :

Fait à le

La FNEY respecte le droit des données en vigueur et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. (RGPD)

En signant la fiche de candidature, vous nous confiez des données que nous collectons dans un but de classement et de communication, réservé aux seuls personnels administratifs habilités ainsi qu'aux seuls destinataires habilités (société de routage, société d'envoi de mail) pour qu'ils les utilisent respectueusement, selon nos directives. Ces données vous sont, à tout moment, accessibles, sont modifiables, portables et effaçables.

Pour plus d'informations ou exercer vos droits, contactez notre DPO : dpo@lemondeduyoga